



DELEGATION CENTRALE MGEN

Action Sanitaire et Sociale

3, Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15

Tél. Fax : 01 45 38 71 07

cfdmgen@infonie.fr



Aux personnels aides-soignants des établissements :
Maisons d'accueil spécialisées, centres d'hébergement
et de réadaptation sociale et foyers de vie.

NEGOCIATION PARITAIRE CFDT A LA FEHAP

Prime fonctionnelle de 11 points, en 2007
Agrée le 25/01/07

Pour **CERTAINS** aides-soignants.

La CFDT lève le contentieux

En juillet 2006, la CFDT s'engageait seule, dans une démarche de contentieux auprès du Conseil d'Etat pour défendre l'agrément de l'avenant 2005 – 04, qu'elle a signé :

« L'aide-soignant exerçant dans les maisons d'accueil spécialisées, les centres d'hébergement et de réadaptation sociale et les foyers de vie, bénéficie d'une prime fonctionnelle de 11 points ».

La CFDT a enfin obtenu satisfaction, après 6 mois de mobilisation auprès de la direction Générale de l'Action Sociale.

Nous regrettons toutefois que cette mesure ne soit pas étendue aux AMP dont l'exercice du métier est souvent identique à celui des aides-soignants.

La CFDT ose espérer très prochainement l'obtention de l'agrément de l'augmentation du POINT FEHAP de 1,2%, ce qui est un début et non une fin en soi !!!

***Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes
pour revendiquer et défendre vos idées***

Pour tous renseignements ou adhésion :

Vous pouvez adresser à votre **Délégué Syndical local** :

Nom :

Fonction :

Tél poste :

Ou contacter la **Délégation Centrale** : Alain CHARRAS, Délégué Central U.E.S. M.G.E.N.

Pascale SPLAWSKI, Déléguée Centrale M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 80 67 36 46

Gilles FOUACHE, Délégué Central Cadre M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 62 18 07 88